

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone: 517 700

Fax: 517844

---

**Troisième Réunion du Comité de  
coordination de l'UA/CER**

**26 janvier 2005**

**Abuja (NIGERIA)**

**AU – REC/CC/Rpt (III)**

**RAPPORT FINAL**

## **I. INTRODUCTION**

1. La troisième réunion du Comité de Coordination de l'Union africaine (UA) et des Communautés économiques régionales (CER) s'est tenue le 26 janvier 2005 au Secrétariat de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Abuja (Nigeria).

## **II. PARTICIPATION**

2. La liste des participants à la réunion se trouve en annexe au présent rapport.

## **III. OUVERTURE**

3. La réunion a été ouverte, au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, S.E. le Professeur Alpha Oumar Konaré, par S.E. M. Patrick Mazimhaka, Vice-Président de la Commission de l'UA. Tous les commissaires de la Commission de l'UA étaient également présents à la réunion.

4. Dans son allocution d'ouverture, le Vice-Président de la Commission de l'UA a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Président de la Commission de l'Union africaine. Il a souligné la nécessité pour la Commission de l'UA de travailler étroitement avec les CER qui sont les piliers de l'UA. Il a en outre indiqué que des réunions de ce genre sont importantes car elles fournissent l'occasion à la Commission de l'UA et aux CER d'échanger des points de vue et d'élaborer des politiques communes.

5. Le Vice-Président de la Commission a informé la réunion que l'examen du projet de Protocole par le Comité des Représentants permanents (COREP) a été retardé parce que le document devrait être examiné par les juristes et le COREP avant sa soumission au Conseil exécutif. Le projet de Protocole devrait être examiné par le COREP lors de sa réunion des 24 et 25 janvier 2005 à Abuja, au Nigéria.

6. Le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, Dr. Mohamed Ibn Chambas, s'est également adressé à la réunion. Dans son discours, Dr Chambas a indiqué que la réunion fournissait une excellente occasion aux principales organisations continentales et régionales d'agir de concert pour relever les défis au développement de l'Afrique et de se pencher également sur les questions d'intégration régionale. Il a également mis l'accent sur la nécessité d'une collaboration étroite et l'harmonisation des activités des CER avec celles de la Commission de l'UA et entre les CER elles-mêmes.

#### **IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

7. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

8.

- i) Examen et adoption du Rapport de la quatrième réunion du Comité des Fonctionnaires du Secrétariat;
- ii) Echange d'informations sur l'état de l'intégration économique en Afrique;
- iii) Echange de vues sur les Initiatives pour l'Afrique et les Négociations internationales sur :
- iv) APE **AU-RECs/ CC 5a**
- v) OMC **AU-RECs/ CC 5b**
- vi)** TICAD **AU-RECs/ CC 5c**
- vii) AASROC **AU-RECs/ CC 5d**
- viii)** Sommet Afrique-Europe **AU-RECs/ CC 5e**
- ix) Divers;

- x) Date et lieu de la quatrième réunion du Comité de Coordination;
- xi) Adoption du rapport;
- xii) Clôture.

## **V. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA QUATRIEME REUNION DU COMITE DES FONCTIONNAIRES DU SECRETARIAT**

9. Le Président, Dr Maxwell Mkwezalamba a demandé à Dr Kouassi, qui présidait la quatrième réunion du Comité des fonctionnaires du Secrétariat, à présenter son rapport. La réunion a pris note du rapport des fonctionnaires du Secrétariat et a fait les commentaires suivants :

### **A. EXAMEN DU PROJET DE PROTOCOLE SUR LES RELATIONS ENTRE L'UA ET LES CER**

10. Des inquiétudes ont été exprimées à propos du projet de Protocole sur les relations entre l'UA et les CER quand la réunion a été informée que le document n'avait pas été examiné par le Comité des Représentants permanents (COREP). A cet égard, la réunion a fait d'observer que le COREP devrait être informé que le document est un ancien Protocole qui avait été examiné pendant au moins deux ans mais qui venait juste d'être mise à jour par les CER. La réunion a en outre estimé que le projet de Protocole aurait dû être soumis au COREP à titre d'information, étant donné que les Etats membres des CER qui sont également des Etats membres de l'UA avaient déjà adopté le projet de Protocole. Compte tenu de la Décision qui a été prise par le COREP, le Comité a décidé de se réunir de nouveau au mois de mai à Abuja (Nigéria), lorsque le COREP et les juristes se seraient déjà rencontrés pour examiner et adopter formellement le projet de Protocole avant sa soumission, pour examen, aux organes délibérants de l'UA.

## **B. EXAMEN DU PROJET DE PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION DOUANIÈRE**

11. Il convient d'indiquer que le projet de Protocole relatif à la coopération douanière n'était pas un nouveau document. Les CER avaient déjà longuement examiné le projet et leurs points de vue doivent être incorporés dans le Protocole. La Commission de l'UA a été ensuite instamment invitée à travailler très étroitement avec les CER sur la question.

## **C. MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE DE LA CAPACITE DE PRODUCTION DE L'AFRIQUE (ICPA)**

12. La réunion a été informée que ce document n'existait qu'en une seule langue de travail, à savoir le français et il n'a pas été par conséquent pleinement examiné. La réunion a par conséquent proposé que le document soit traduit et communiqué aux CER pour susciter leurs commentaires avant la Conférence au Sommet de juillet 2005.

## **D. POLITIQUES SECTORIELLES COMMUNES CONCERNANT LE TRANSPORT, L'ENERGIE ET LES TELECOMMUNICATIONS : APPROCHE METHODIQUE ET ETAT DE MISE EN ŒUVRE PAR LES CER**

13. La réunion a mis l'accent sur la nécessité qu'il y a d'intégrer pleinement les projets du NEPAD aux programmes de l'UA. Cela permettra aux CER d'obtenir des financements des donateurs qui, dans la plupart des cas, exigent que les projets des CER soient intégrés aux programmes du NEPAD.

14. La réunion a demandé que les CER fournissent à la Commission de l'UA, pour analyse, les diverses politiques sectorielles afin de leur permettre d'adopter des politiques communes.

## **E. MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 19 DE L'ACTE CONSTITUTIF DE L'UA : CREATION DE LA BANQUE CENTRALE AFRICAINE (BCA) ET DE LA BANQUE AFRICAINE D'INVESTISSEMENT (BAI)**

15. La réunion a été informée que la Commission de l'UA entreprendra des études sur les modalités de création de ces banques. La réunion a ensuite demandé à l'UA de communiquer le terme des références pour les études aux CER pour recueillir leurs commentaires. L'accent avait été également mis sur le fait que les études doivent tenir compte des économies africaines, particulièrement les critères de convergences macro-économiques, les contraintes sur les marchés financiers internationaux et les engagements des pays africains vis-à-vis des partenaires internationaux si le continent africain doit toutefois sauvegarder sa crédibilité.

16. La réunion a été également informé que la Commission de l'UA doit prendre en compte les études déjà faites par d'autres institutions. Il a été en outre demandé à l'UA de travailler très étroitement avec la Banque africaine de développement (BAD) qui travaille actuellement avec un certain nombre de Banques centrales africaines.

## **F. FORUM DU SECTEUR PRIVE AFRICAIN**

17. La réunion a mis l'accent sur la nécessité d'une collaboration étroite entre l'UA et les forums des secteurs privés régionaux existants pour faciliter la mise en place d'un Forum continental. Pour mener cette activité, il conviendrait, a-t-on souligné, que le financement du forum doit revenir uniquement au secteur privé africain.

## **G. EVALUATION DES PHASES D'INTEGRATION TEL QUE PREVU A L'ARTICLE 6 DU TRAITE PORTANT CREATION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE AFRICAINE**

18. Un appel a été lancé à la Commission de l'UA pour lui demander d'œuvrer de concert avec d'autres organisations telles que les CER, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD) sur l'intégration régionale en tenant compte du travail déjà accompli, par exemple par la CEA. Il a été également demandé à la Commission de l'UA de remettre sur pied le Secrétariat conjoint UA/CEA/BAD qui sera chargé de préparer la Conférence au Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement sur l'intégration régionale et de faciliter le processus d'intégration régionale.

## **H. DUREE DES REUNIONS DU COMITE DE COORDINATION**

19. La réunion a décidé que la durée de ses rencontres soit de deux jours au lieu d'un seul pour lui permettre de discuter à fond des questions inscrites à son ordre du jour. Elle a également décidé de convoquer des réunions similaires avant les réunions de travail de l'UA afin de pouvoir leur communiquer leurs conclusions. La réunion s'est également penchée sur la nécessité pour l'UA d'élaborer une Position commune africaine sur l'évaluation des Objectifs pour le Développement du Millénaire (OMD) à soumettre à la Conférence au Sommet de juillet 2005.

## **I. DATE ET LIEU DE LA QUATRIEME REUNION DU COMITE DE COORDINATION**

20. Le Comité a décidé de se réunir à Abuja, Nigeria, en mai 2005 en Session spéciale pour examiner le projet de Protocole relatif aux relations entre l'UA et les CER lorsque le document aura été préalablement examiné par le COREP et les juristes.

## **J. QUESTIONS DIVERSES**

21. Le Commissaire en charge des Ressources humaines, Science et technologie a demandé aux Secrétaires généraux des CER d'aider dans l'exécution des programmes de son Département. Elle a particulièrement mentionné les domaines où l'expérience et le soutien des CER seront nécessaires dans le courant de 2005, à savoir :

- i) évaluation de la décennie d'éducation ;
- ii) harmonisation et coordination des politiques dans les domaines de l'Education, Science et Technologie ; Information, Communication et Technologie ; Jeunesse ; et
- iii) mise en place d'un réseau continental de normalisation et développement d'une Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN) qui rendra ses services à l'ensemble du continent.

22. Le Commissaire en charge des Affaires sociales a donné des informations à la réunion sur le Sommet extraordinaire sur l'emploi et la réduction de la pauvreté qui s'est déroulée à Ouagadougou, Burkina Faso, en septembre 2004. A cet égard, le Commissaire a demandé à la Commission de l'UA et aux CER de formuler des modalités pour la mise en œuvre de la Déclaration de Ouagadougou sur l'Emploi et la réduction de la pauvreté.

23. Des informations ont été fournies à la réunion concernant les réunions ci-après :

- i) La réunion des Ministres africains de l'Education prévue du 8 au 11 avril 2005 à Alger, Algérie ;
- ii) La réunion des Ministres africains en charge de la Science et de la Technologie et des TIC qui aura lieu

en juin 2005 en prévision du Sommet de Tunis sur les TIC ;

- iii) Deux réunions des Ministres africains du Commerce qui seront convoquées au cours de l'année dont les dates et les lieux seront communiqués en temps opportun ;
- iv) La réunion de l'Organe du contrôle sur la décision de Yamoussoukro qui sera organisé au moins de mars 2005 ;
- v) La réunion des Ministres des transports sur les OMD prévues à Addis-Abeba, Ethiopie du 4 au 8 avril 2005 ; et
- vi) La réunion sur l'Evaluation de la Décision de Yamoussoukro prévue à Johannesburg, Afrique du Sud du 16 au 19 mai 2005.